



Aujourd’hui le 19 mai, lors de son point de presse, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux et du directeur national de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 44 197 cas confirmés de personnes infectées au Québec, 1 784 personnes sont hospitalisées, 180 personnes sont aux soins intensifs et 3 647 personnes sont malheureusement décédées. 12 500 personnes sont déclarées guéries. Il a souligné le plus bas total de nouveaux cas depuis le 11 avril et la stabilité du nombre d’hospitalisations.

Le premier ministre a indiqué que, malgré le retour de certains employés, la situation demeure difficile dans les CHSLD. Il a déploré la manifestation de la Fédération des infirmières du Québec demandant des ratios moindres alors que les postes disponibles annoncés il y a plus d’un mois ne sont toujours pas pourvus. Il a rappelé l’importance de travailler ensemble pour trouver des solutions et des incitatifs afin que les postes soient pourvus, notamment une augmentation du salaire des préposés aux bénéficiaires.

Malgré l’amélioration de la situation, il a rappelé l’importance de respecter les consignes, notamment le port du masque.

En période de questions, le premier ministre a indiqué que dans les prochains jours, des annonces seront faites concernant la réouverture de certains secteurs d’activités.

RÉOUVERTURE GRADUELLE DE LA GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL ET REPRISE DES ACTIVITÉS CHIRURGICALES

Rappelons qu’hier, le premier ministre Legault a confirmé la réouverture progressive de la grande région de Montréal. Cette réouverture s’applique aux commerces disposant d’une porte extérieure (à partir du 25 mai) et des services de garde éducatifs à l’enfance (à compter du 1^{er} juin). Les commerces de détail qui n’ont pas d’accès direct à l’extérieur doivent demeurer fermés jusqu’à nouvel ordre.

La ministre de la Santé et des Services sociaux a quant à elle annoncé la reprise graduelle des activités chirurgicales qui avaient été reportées dans les différentes régions du Québec. Pour reprendre ces activités, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux devront s’assurer de disposer à la fois du personnel et des plateaux techniques nécessaires, notamment d’un nombre suffisant de lits disponibles. La reprise se déroulera de façon progressive et structurée afin d’assurer la sécurité de tous. En raison de la situation plus difficile, la reprise des activités chirurgicales sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal y sera plus progressive.

INVESTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN DES ROUTES

Le ministre des Transports a confirmé ce matin par communiqué que les investissements de plus de 3,2 milliards de dollars, annoncés la semaine dernière par le ministre des Finances et le président du Conseil du trésor, seront entièrement consacrés à la voirie locale ainsi qu'à la réparation, à l'entretien et à la sécurité du réseau routier dans toutes les régions.

De cette somme, un montant de 100 millions de dollars est mis immédiatement à la disposition des municipalités afin d'assurer la réalisation de travaux de voirie locale. De plus, 269 millions seront devancés cette année au Plan québécois des infrastructures pour accélérer la réalisation de travaux sur des infrastructures routières ainsi que pour la conservation de la chaussée.

Le montant de 100 millions de dollars est ajouté au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans les volets Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL). Les investissements du gouvernement du Québec en voirie locale pour 2020-2021 sont désormais de 515 millions de dollars. Les municipalités peuvent faire une demande pour ce programme.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

WEBINAIRE POUR LES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT

La créativité de l'approche client dans le cadre de la présente crise

Le jeudi 21 mai de 9 h 30 à 10 h 45

Avec la collaboration de la société en commandite Fonds locaux de solidarité FTQ, la FQM vous invite à un 3^e webinaire dans le cadre de la crise de la COVID-19. Celui-ci sera animé par Félix A. Laventure qui connaît bien la réalité des MRC et de leurs organismes délégataires. En effet, depuis 2004, connu de plusieurs professionnels du développement économique local, il a animé plus de 20 sessions de la formation « Une démarche efficace pour le développement des affaires ». Il a aussi effectué plusieurs mandats auprès des organismes gestionnaires des FLI et des FLS.

Lors de ce webinaire, M. A. Laventure nous aidera à comprendre davantage notre rôle pendant et après la pandémie. Comment se préparer à rencontrer et dépasser les attentes de nos clients? Comment être perçu par notre client et jouer un rôle de partenariat dans la relance de ses activités? Il nous parlera également de l'impact du positivisme. Comment cultiver et augmenter notre lien de confiance et être conscient du pouvoir de la première impression? Enfin, il sera question de planifier nos activités stratégiquement.

Le dynamisme reconnu de Félix A. Laventure saura sûrement vous donner l'énergie et la motivation pour continuer à bien jouer votre rôle de conseiller auprès de vos clients.

Vous pouvez vous inscrire [ICI](#).

PRÉCISIONS CONCERNANT LA RÉOUVERTURE DES SERVICES DE GARDE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

Le gouvernement du Québec a confirmé la réouverture progressive des services de garde éducatifs à l'enfance sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de la MRC de Joliette à compter du 1^{er} juin prochain. Cette réouverture sera soumise à un plan de réévaluation en continu.

Le gouvernement a indiqué que les demandes des parents du secteur de la santé et des services sociaux qui étaient bénéficiaires d'une place dans un service de garde d'urgence, mais qui n'avaient pas de places dans un service de garde éducatif avant la pandémie ou dont le milieu familial habituel n'ouvrira pas le 1^{er} juin doivent être priorités. Les enfants dont les parents ne souhaitent pas les retourner maintenant conserveront leur place jusqu'au 1^{er} septembre, mais la tarification reprendra à partir du moment où le réseau offrira de nouveau ses services de façon normale.

Le taux d'occupation au moment de la reprise sera entre 30 % et 50 % et le retour à la normale s'effectuera par étapes, en fonction des recommandations de la Direction générale de la santé publique (DGSP). Les ratios seront appelés à augmenter et le port du masque de procédure ainsi que d'une protection oculaire sera obligatoire pour les éducatrices. L'équipement nécessaire sera fourni par le ministère de la Famille, qui en coordonnera la distribution avec ses partenaires du réseau.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

HEURES ET JOURS D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX : RETOUR À LA NORMALE

Le gouvernement a annoncé que les changements temporaires aux heures et aux jours d'admission dans les établissements commerciaux prendront fin une semaine plus tôt que prévu.

Ainsi, à compter du dimanche 24 mai, la réglementation habituelle concernant les heures d'ouverture des commerces s'appliquera. Conséquemment, tous les établissements commerciaux actuellement autorisés à ouvrir leurs portes pourront désormais rouvrir le dimanche. En outre, les commerçants ne pourront plus étendre leurs heures d'ouverture du lundi au samedi.

Les commerces de détail qui n'ont pas d'accès direct à l'extérieur habituellement utilisé par la clientèle doivent demeurer fermés jusqu'à nouvel ordre, en raison de la pandémie de la COVID-19.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

MODIFICATION DE L'INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT EN FORÊT OU À PROXIMITÉ

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a annoncé hier la modification de l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité **à compter du 19 mai à 8 h**. Cette décision, prise en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), entraîne donc la modification du territoire touché par l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité. Cette interdiction de faire des feux à ciel ouvert vise notamment à préserver la capacité opérationnelle de la SOPFEU et celle des services de sécurité incendie municipaux durant la pandémie, et ce, en limitant les risques de propagation du virus lorsque les pompiers répondent à des alertes.

Les secteurs maintenant visés par cette mesure correspondent aux MRC et territoires suivants :

- **NORD-DU-QUÉBEC** : Jamésie (991) [au sud de la latitude 50° et à l'ouest de la longitude 76°,30'].
- **CÔTE-NORD** : La Haute-Côte-Nord (95) [excluant sa portion de territoires non organisés (TNO)], Manicouagan (96) [excluant sa portion de territoires non organisés (TNO)], Sept-Rivières (971) [excluant sa portion de territoires non organisés (TNO)].
- **SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN** : Le Domaine-du-Roy (91) [excluant sa portion de territoires non organisés (TNO)], Maria-Chapdelaine (92) [excluant sa portion de territoires non organisés (TNO)], Lac-Saint-Jean-Est (93) [excluant sa portion de territoires non organisés (TNO)], Saguenay (941), Le Fjord-du-Saguenay (942) [excluant sa portion de territoires non organisés (TNO)].
- **ABITIBI-TÉMISCAMINGUE** : Témiscamingue (85), Rouyn-Noranda (86), Abitibi-Ouest (87), Abitibi (88), La Vallée-de-l'Or (89).
- **MAURICIE** : Mékinac (35), Shawinigan (36), Trois-Rivières (371), Les Chenaux (372), Maskinongé (51), La Tuque (90).
- **CAPITALE-NATIONALE** : Charlevoix-Est (15) [excluant sa portion de territoires non organisés (TNO)], Charlevoix (16) [excluant sa portion de territoires non organisés (TNO)], L'Île-d'Orléans (20), La Côte-de-Beaupré (21) [excluant sa portion de territoires non organisés (TNO) sauf le territoire de Saut-au-Cochon], La Jacques-Cartier (22) [excluant sa portion de territoires non organisés (TNO)], Québec (23), Portneuf (34).
- **BAS-SAINT-LAURENT** : La Matapédia (07), La Matanie (08), La Mitis (09), Rimouski-Neigette (10), Les Basques (11), Rivière-du-Loup (12), Témiscouata (13), Kamouraska (14).
- **GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE** : Le Rocher-Percé (02), La Côte-de-Gaspé (03), La Haute-Gaspésie (04), Bonaventure (05), Avignon (06).
- **OUTAOUAIS** : Papineau (80), Gatineau (81), Les Collines-de-l'Outaouais (82), La Vallée-de-la-Gatineau (83), Pontiac (84).
- **LAURENTIDES** : Deux-Montagnes (72), Thérèse-De Blainville (73), Mirabel (74), La Rivière-du-Nord (75), Argenteuil (76), Les Pays-d'en-Haut (77), Les Laurentides (78), Antoine-Labelle (79).
- **LANAUDIÈRE** : D'Autray (52), L'Assomption (60), Joliette (61), Matawinie (62), Montcalm (63), Les Moulins (64).
- **CHAUDIÈRE-APPALACHES** : L'Islet (17), Montmagny (18), Bellechasse (19), Lévis (251), La Nouvelle-Beauce (26), Robert-Cliche (27), Les Etchemins (28), Beauce-Sartigan (29), Les Appalaches (31), Lotbinière (33).
- **CENTRE-DU-QUÉBEC** : L'Érable (32), Bécancour (38), Arthabaska (39), Drummond (49), Nicolet-Yamaska (50).
- **MONTÉRÉGIE** : Brome-Missisquoi (46), La Haute-Yamaska (47), Acton (48), Pierre-De Saurel (53), Les Maskoutains (54), Rouville (55), Le Haut-Richelieu (56), La Vallée-du-Richelieu (57), Longueuil (58), Marguerite-D'Youville (59), Roussillon (67), Les Jardins-de-Napierville (68), Le Haut-Saint-Laurent (69), Beauharnois-Salaberry (70), Vaudreuil-Soulanges (71).
- **ESTRIE** : Le Granit (30), Les Sources (40), Le Haut-Saint-François (41), Le Val-Saint-François (42), Sherbrooke (43), Coaticook (44), Memphrémagog (45).
- **LAVAL** : Laval (65).
- **MONTRÉAL** : Montréal (66).
-

Pour consulter la carte du territoire visé [ICI](#).

Vous pouvez consulter le communiqué en cliquant [ICI](#).

MESURES POUR SOUTENIR LES FEMMES ENTREPRENEURS DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

Le gouvernement du Canada a annoncé un soutien financier supplémentaire de 15 millions de dollars pour soutenir les femmes entrepreneurs par l'entremise de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat (SFE). Cette somme servira de façon directe au choix des organismes qui sont actuellement bénéficiaires du Fonds pour l'écosystème de la SFE et aideront les femmes entrepreneurs tout au long de la pandémie de la COVID-19.

Vous pouvez consulter le communiqué en cliquant [ICI](#).

SOUTIEN POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Le gouvernement du Canada a annoncé qu'à partir d'aujourd'hui, le 19 mai 2020, les organismes de bienfaisance et à but non lucratif pourront présenter une demande d'assistance financière dans le cadre du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire doté de 350 millions de dollars pour les aider à adapter les services de première ligne offerts aux Canadiens vulnérables durant la pandémie de la COVID-19.

Cette aide vise à soutenir les activités telles que l'augmentation des livraisons à domicile d'aliments et de médicaments effectuées par des bénévoles; l'offre de services de transport, comme l'accompagnement ou le transport d'aînés ou de personnes handicapées pour des rendez-vous; l'apport de renfort aux lignes d'aide qui donnent de l'information et du soutien; l'offre de formation, de matériel et d'autres mesures de soutien nécessaires pour les bénévoles pour qu'ils continuent à apporter une précieuse contribution dans la réponse à la COVID-19; le remplacement des contacts en personne, en privé ou lors des rassemblements sociaux par des contacts virtuels comme des appels téléphoniques, des messages textes, des téléconférences ou par Internet.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

RAPPEL - CAMPS DE JOUR – GUIDE DE RELANCE DES CAMPS EN CONTEXTE DE COVID-19

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation vous demande de prendre connaissance de certains documents en regard du dossier des camps de jour municipaux. En premier lieu, le guide de relance des camps en contexte de la COVID-19 qui a été préparé par l'Association des camps du Québec, en étroite collaboration avec l'Association québécoise du loisir municipal et le Réseau des unités régionales loisirs et sport du Québec. Vous pouvez consulter ce guide en cliquant [ICI](#). Ce guide a également été commenté par de multiples partenaires gouvernementaux et collaborateurs, dont la Direction générale de la santé publique du Québec qui en a approuvé le contenu final et la diffusion. Les mesures qui y sont présentées s'inscrivent dans la continuité de celles appliquées dans les milieux scolaires et de garde à la petite enfance (CPE et garderies).

Précision importante du Ministère

La diffusion du Guide de relance des camps en contexte de la COVID-19 ne signifie pas que l'activité des camps est autorisée pour l'été 2020. Le Guide permettra aux gestionnaires de camps d'être mieux outillés pour évaluer leurs capacités et leur volonté d'ouvrir leurs portes, dans l'éventualité où le gouvernement l'autoriserait.

Les mesures présentées dans le Guide répondent à quatre consignes de la Direction générale de la santé publique pour la tenue d'activités dans les camps à l'été 2020 :

1. Distanciation physique
2. Activités extérieures
3. Limitation des contacts physiques
4. Mesures d'hygiène

Ce Guide est également accompagné d'autres documents complémentaires préparés par la CNESST :

- [Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour les camps de jour – COVID-19](#)
- [Liste de vérifications quotidiennes](#)
- [Mesures de prévention pour la santé dans les camps de jour](#)

RAPPEL - INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS ET MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Depuis le début de la crise sans précédent provoquée par la pandémie de la COVID-19, les municipalités et les MRC ont dû relever des défis importants et s'adapter rapidement aux mesures exceptionnelles et aux consignes sanitaires mises en place pour limiter la propagation du virus. Nous avons pu constater à quel point vous avez fait preuve d'originalité et d'innovation pour répondre aux besoins de vos communautés et contribuer au maintien des services essentiels.

Nous vous invitons à nous faire parvenir à accompagnementpolitique@fgm.ca vos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives originales que vous avez déployées pour soutenir vos entreprises et les organismes communautaires, encourager l'achat local, assurer la sécurité des citoyens.

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a d'entrée de jeu annoncé la **prolongation de 30 jours de la fermeture de la frontière canado-américaine**.

Dans le contexte de la réouverture progressive de l'économie, le premier ministre a rappelé la prolongation de la Subvention salariale d'urgence pour permettre aux entreprises de réembaucher leurs employés afin de favoriser une relance rapide de leurs activités.

Il a annoncé **l'élargissement de l'admissibilité au compte d'urgence pour les entreprises canadiennes**, qui a déjà octroyé des prêts sans intérêts pouvant aller jusqu'à 40 000 \$ à près de 600 000 entreprises pour les aider à couvrir leurs coûts d'exploitation dans le contexte de la pandémie. Il a indiqué que cet élargissement vise à rendre admissibles les entreprises essentielles à la vitalité des communautés, notamment celles dont le propriétaire unique tire ses revenus directement de son entreprise, les entreprises dont les activités dépendent de travailleurs contractuels ou encore les entreprises familiales qui rémunèrent leurs employés au moyen de dividendes. Il a donné l'exemple des salons de coiffure, des physiothérapeutes qui travaillent à leur compte et des gyms qui emploient des entraîneurs sous contrat. Il a indiqué que les détails seront annoncés dans les prochains jours.

Le premier ministre Trudeau a indiqué que le gouvernement étudie plusieurs solutions pour aider les propriétaires d'entreprise et les entrepreneurs qui exploitent leur entreprise en utilisant leur compte bancaire personnel au lieu d'un compte d'entreprise ou qui n'ont pas fait de déclaration de revenus, comme les nouvelles entreprises.

Le premier ministre a ensuite fait le point sur l'équipement médical et de protection. Il a indiqué que le Canada avait doublé son inventaire de masques chirurgicaux et de visières de protection faciale. Il a indiqué que de l'équipement de protection individuelle (jaquettes, lunettes, visières) et des écouvillons seront distribués aux provinces au cours des prochains jours et prochaines semaines. Il a indiqué avoir reçu une commande de respirateurs et assuré que le Canada continue d'augmenter sa capacité de production d'équipement médical avec la signature de quinze ententes.

SOUTIEN POUR LA CROIX-ROUGE

Rappelons que samedi, le premier ministre Trudeau a annoncé un soutien de 100 millions de dollars pour aider la Croix-Rouge à répondre à la hausse de la demande due à la COVID-19 et à financer d'éventuelles opérations de secours en cas d'inondations et de feux de forêt.

Ce financement prévoit jusqu'à 41 millions de dollars pour répondre aux besoins immédiats relatifs à la COVID-19, soit plus de 15 millions de dollars qui permettront d'améliorer la capacité d'intervention de la Croix-Rouge et 25 millions de dollars pour appuyer des efforts de santé publique. De plus, jusqu'à 59 millions de dollars de ce financement pourront servir à soutenir d'autres efforts de secours et de rétablissement qui seront déployés cette année en lien avec la COVID-19 ou d'éventuels feux de forêt et inondations.